

d'un tel projet. Nous n'avions pas, j'en reste convaincu, à recourir aux services d'un étranger pour diriger ce projet d'embellissement.

A mon sens, si les autorités acceptaient la façon de financer les entreprises de ce genre que je préconise, le Canada pourrait aménager non seulement sa capitale nationale mais aussi beaucoup d'autres endroits du pays, et ce pour le bien de la population. Par tout le pays, les gens habitent des cabanes, l'impôt élevé ne leur permettant pas de se loger convenablement. Pourtant, on doit les pressurer davantage pour mettre en œuvre un projet qui exigera la démolition ou pour ainsi dire la destruction de plusieurs immeubles en excellent état, y compris, sauf erreur, nombre d'habitations. La destruction de biens et la démolition de bâtiments sont, à mes yeux, fort regrettables. Notre très belle gare Union, je suppose, est vouée à la destruction. Cela me rappelle la parabole de l'Evangile qui raconte le sort de l'homme qui ambitionnait de démolir ses granges afin d'en construire de plus grandes.

Malgré la gravité de la situation mondiale aujourd'hui, nous allons aménager une grande capitale nationale. Pareil projet ne serait motivé, à mon sens, que si nous jouissions de la sécurité et qu'après avoir pris les mesures nécessaires pour convaincre nos gens que la situation au pays est bien ce qu'elle doit être. Je songe à cet autre passage de la Bible d'après lequel la maison bâtie sur le sable est vite emportée et qu'il faut bâtir sur le roc pour avoir une maison durable. Par analogie, on peut interpréter cette parabole comme signifiant qu'il faut prendre toute les mesures convenables en vue de la défense du pays, pour assurer, en quelque sorte, un titre de propriété authentique et durable avant de dépenser de fortes sommes à l'égard de la propriété. J'ai entendu aux Communes un député affirmer que l'exécution du projet constituerait une grande manifestation et un grand exemple d'unité nationale. Mais il faut à mon sens, avant de consacrer de fortes sommes à l'aménagement de la capitale nationale, bien se rendre compte de la crise mondiale actuelle et aviser aux moyens de défendre la capitale. L'avenir du pays et les moyens de le défendre efficacement m'intéressent au plus haut point et, pour moi, le premier pas à faire en vue de favoriser l'unité consiste à décider les moyens à prendre en vue d'assurer notre survivance nationale, de préférence au moyen du service obligatoire pour que tous assument une responsabilité égale en matière de défense. Entreprendre de vastes projets d'aménagements en l'absence d'un programme de défense suffisant, c'est bâtir sur

le sable mouvant. Du moins devrait-on, avant de s'enliser trop profondément dans un projet qui exige de fortes sommes et la destruction de beaucoup d'immeubles s'assurer que les Canadiens favorisent la mise à exécution immédiate du projet d'aménagement de la capitale nationale.

L'honorable C. L. BISHOP: Il s'agit, honorables sénateurs, d'un noble projet visant à faire d'Ottawa et des environs ce qu'ils doivent être, c'est-à-dire une capitale vraiment nationale. Œuvre vraiment nationale, l'entreprise est une responsabilité nationale. Elle mérite pleinement le crédit très considérable que le Parlement y consacre et l'approbation chaleureuse qu'il lui a accordée. En ma qualité de sénateur d'Ottawa, je fais miennes toutes les observations fort motivées qu'on a formulées en cette enceinte à l'appui du projet.

A mon sens, le premier ministre a bien fait de choisir ce sujet, le dernier peut-être qu'il aura à proposer comme chef du Parlement. C'est un signe de l'intérêt profond et constant qu'il manifeste à l'embellissement de la ville et de ses environs et à lui donner le statut de "capitale nationale" dans toute l'acceptation du terme.

L'honorable NORMAND P. LAMBERT: Honorables sénateurs, il convient, je crois, de tracer brièvement l'historique du projet de résolution. J'avais le plaisir, il y a trois ans, de représenter le Sénat au comité mixte des deux Chambres, chargé d'étudier la question. J'ai pris grand intérêt à siéger au comité dont les séances ont duré plus qu'un mois parce que, au fur et à mesure de l'étude des problèmes que la question comportait, l'opinion s'est fixée au point que l'idée de l'aménagement de la capitale est devenue un désir unanime et national. On se rappelle, je crois, que le comité mixte, dont les membres représentaient chaque province du Canada, a adopté son rapport à l'unanimité. Le rapport a donné lieu à certaines modifications à la loi de la Commission du district fédéral qui ont permis à la commission, par l'intermédiaire de la Commission nationale d'urbanisme, de s'occuper des plans de détail de concert avec M. Gréber. Un aspect de l'œuvre de la Commission du district fédéral, dont le rapport ne traite pas, vise la région dite région du parc, qui s'étend dans les collines de la Gatineau. On a mis de côté cette partie des travaux pour le moment afin de consacrer toute l'attention voulue à l'amélioration de la capitale nationale elle-même.